

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS
RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

sur le préavis municipal n° 03/22
relatif aux comptes communaux concernant l'exercice 2021

Dates des séances : 12, 17, 23, 25, 31 mai et 9 juin 2022

Membres de la Commission qui a toujours délibéré avec le quorum : Mmes Anne-Marie Badel, Evelyn Gazagne-Amacker, Fabienne Gregersen, MM. Rémy Damond, François Martignier, Etienne Mercet, Huges Rubattel.

Membres de la Municipalité : M. Denis Currat (vice-syndic) présent le 12 mai ; Mme Nathalie Guignard Pidoux, MM. Denis Currat, André Dunand et Marc Mazzariol ainsi que M. Bernard Treboux (président du Conseil communal) présents le 23 mai 2022.

Les comptes ont été remis le 12 mai 2022 et le préavis municipal 03/22 le 20 mai 2022 relatif aux comptes 2021. Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiés par la fiduciaire Favre Révision S.A., dont les rapports ont été remis à la Commission le 24 mai 2022.

Les justificatifs des écritures comptables, le rapport de l'AGFors, le rapport de l'auditeur sur les comptes communaux ont été mis à notre disposition. La Commission a passé en revue les comptes 2021. Ce rapport s'appuie sur cette revue et les réponses apportées par la Municipalité et la boursière communale aux différentes questions posées par la Commission.

La Commission remercie la Municipalité et la boursière, Mme Steiner de la société GRF Société Fiduciaire SA, pour la tenue des comptes.

La Commission de gestion relève les trois points suivants qui ont marqué l'année 2021 :

- 1. Reprise de la société Piscine de Bassins S.A. dans le giron communal :**
des amortissements extraordinaires de CHF 1'027'525 ont été effectués pour la reprise de la piscine

Rubrique n°	Libellé	Solde au 01.01.21	Écriture en cours d'année	Amortissements par compte de charges n° 23330	Solde au 31.12.21
9110.1 bilan	c/c Piscine de Bassins S.A.	CHF 783'950.85	CHF 77'412.95	CHF 861'363.80	0
9165	Participation piscine de Bassins S.A.	CHF 133'000	-	CHF 133'000	0
	Abandon de créance		CHF 33'161.20	CHF 33'161.20	0
23'330	Amortissement créance Piscine			CHF 1'027'525	0

La piscine a été intégrée au compte n° 9143.29 du bilan sous Bâtiments & Constructions pour un montant de CHF 2'130'000. Une hypothèque pour le même montant auprès de la BCV compte n° 9221.42 a été créée.

Un amortissement de CHF 100'000 a déjà été effectué en milieu d'année 2021. Il est prévu pour les années suivantes un amortissement annuel de la piscine de CHF 200'000 ainsi qu'un remboursement annuel de la dette de CHF 200'000 également. Les frais d'entretien de la piscine sont estimés à CHF 50'000 par année. En plus, il faut ajouter les frais d'électricité, de chauffage et les salaires, ce qui représente pour l'année 2021 un résultat déficitaire, sous la rubrique 359, de CHF 466'383 (574'289 [charges] – 107'906 [produits]).

La Commission de gestion constate que la commune de Bassins a versé, le 30 avril 2021, à la piscine de Bassins S.A. une contribution d'assainissement d'un montant de CHF 33'161.20 pour éviter qu'elle ne tombe en faillite selon l'article 725 alinéa 2 CO sans demande préalable au Conseil communal.

Elle relève également une écriture passée en charge dans le compte de la Commune n° 359.318.7 avec le libellé « Indemnité perte des actionnaires » pour un montant de CHF 17'352.

Elle constate qu'une facture pour un arriéré de chauffage de janvier à mars 2020, d'un montant de CHF 17'560 et datée du 14 avril 2020, n'a pas été comptabilisée en 2020 et figure dans les comptes 2021.

2. Intégration du fonds forestier

L'intégration du résultat du bail à ferme AGFors qui aurait dû être comptabilisé depuis l'année 2016 représente un produit exceptionnel sous la rubrique n° 320.423.3 de CHF 478'126 qui inclut le résultat du bail à ferme de CHF 114'799.80 pour l'année 2021. La contrepartie figure au compte de bilan n° 9110.5 « Débiteurs AGFors bail à ferme » pour le montant de CHF 418'125.96.

3. La vente de l'arsenal

La vente de l'arsenal dégage un produit exceptionnel de CHF 392'725.55 comptabilisé dans la rubrique 35.424, utilisé pour la réfection de la route du Châtelard de CHF 155'000, le remboursement de l'emprunt de la facture sociale de CHF 255'000 conformément au préavis 11/20 amendé selon décision du Conseil communal. Un paiement à la BCV de CHF 100'000 a été effectué à la demande de la BCV pour respecter le plafond d'endettement lors de la reprise de la piscine de Bassins S.A.

Conclusion :

Vu le préavis n° 03/22 relatif aux comptes 2021 ;

Vu le rapport de la Commission de gestion ;

Où les conclusions du rapport de la Commission précitée ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

la Commission de gestion propose au Conseil communal :

1. d'adopter les comptes et le bilan de la bourse communale pour l'année 2021 tels que présentés avec un excédent de charges de CHF 32'149.37 porté en diminution au compte capital qui s'élève désormais à CHF 597'714.30 ;
2. de donner décharge à la Municipalité et au boursier communal pour la tenue des comptes ;
3. de relever la Commission de son mandat.

Fait à Bassins, le 9 juin 2022

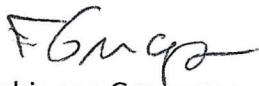


Anne-Marie Badel

Rémy Damond



Evelyn Gazagne-Amacker



Fabienne Gregersen

François Martignier

Etienne Mercet



Hugues Rubattel

